

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – VIDE- GRENIER

Article 1 – Organisation générale

Le vide-grenier est organisé par l'association Jours de fête de Coin les Cuvry le dimanche 30 août 2026, rue Principale.
Les horaires d'ouverture au public sont de 8h à 16h ; il n'y a pas de prêt de tables, ni de chaises.
Une buvette avec boissons et restauration est proposée par l'association. La vente de nourriture et de boissons est strictement interdite.
Des toilettes sont en accès libre au niveau de la salle des fêtes.

Article 2 – Conditions de participation

Le vide- grenier est réservé aux particuliers vendant uniquement des biens personnels et d'occasion. Les professionnels ne sont pas admis.
Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Article 3 – Emplacements

Les emplacements sont attribués par l'organisateur, et non modifiables sans accord.
L'emplacement est d'une taille fixe de 3 mètres linéaires ; il est loué au prix de 6€ par tranche de 3 mètres ; un exposant peut réserver jusqu'à 5 emplacements.
Si vous souhaitez être avec des amis : remplir une seule fiche pour le groupe.

Article 4 – Horaires d'arrivée et de départ des exposants

L'accès au vide- grenier par les exposants est possible à partir de 6h00 jusqu'à 8h00, sur présentation de leur pièce d'identité.
Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leurs auront été attribuées.
Après 8h00, une réattribution des emplacements des exposants absents se fera sans remboursement.
Tout mouvement de voiture est interdit après 8h00 et avant 16h00, sauf cas de force majeure (intempérie).

Article 5 – Stationnement des exposants

Le stationnement sur l'espace de la manifestation est interdit pendant toute la durée de celle-ci (8h-16h).
Les emplacements sont destinés à la vente ; un exposant ne peut louer un emplacement pour stationner son véhicule.
Les voitures des exposants doivent être garées à l'extérieur de la zone du vide- grenier, au plus tard à 8h.

Article 6 – Produits autorisés / interdits

Autorisés : objets d'occasion, livres, vêtements, jouets, vaisselle, décoration...
Interdits : produits neufs, animaux, contrefaçons, armes, denrées périssables, substances dangereuses, illicites ou inflammables, stands de jeux (type pêche aux canards...)
Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 7 – Sécurité et comportement

Il est important de respecter les emplacements réservés et d'avoir un comportement respectueux envers tous.
L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la manifestation un exposant en cas de comportement inadapté, de nuisances ou de non-respect du présent règlement. Il ne pourra prétendre au remboursement de sa réservation.

Article 8 – Propreté

Chaque exposant doit laisser son emplacement propre et emporter ses invendus et déchets ; l'organisateur se réserve le droit de facturer la remise en état, le cas échéant.

Article 9 – Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation ou accident.
Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour chaque exposant.

Article 10– Inscriptions

La réservation se fait par voie postale (55 rue Principale 57 420 Coin les Cuvry) ou mail : joursdefeteccl@gmail.com
Les documents à fournir pour finaliser l'inscription sont : le formulaire d'inscription- la copie recto-verso d'une pièce d'identité- le règlement par chèque, espèce ou QR code.

Article 11– Données personnelles

Lors de l'inscription, l'exposant doit fournir des informations personnelles. Ces données sont traitées dans le cadre de l'événement, afin de communiquer avec l'exposant et de lui transmettre des informations par email et SMS.
Les données personnelles sont transmises à la préfecture du département, à l'issue de l'événement, conformément aux obligations de l'organisateur. L'organisateur de l'événement s'engage à conserver les données de façon sécurisée, pour une durée maximale de 1 an, après quoi les données sont détruites. En l'absence d'autorisation explicite, les données ne pourront être transmises à un tiers.

Article 12– Annulation et remboursement

L'événement peut être annulé à tout moment par l'organisateur, sans motivation particulière, ou par arrêté municipal ou préfectoral.
Les réservations sont alors intégralement remboursées dans un délai de 15 jours. Le mode de remboursement sera déterminé par l'organisateur au moment de l'annulation.
Il n'y aura pas de report de l'événement.
Toute inscription est définitive et non remboursable. Conformément à l'article L221-28 a13 du Code de la consommation, le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas, quel que soit le mode d'inscription.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER COIN LES CUVRY

joursdefeteccl@gmail.com

**Dimanche 30 août 2026
8h à 16h, rue Principale**

Accueil des exposants : 6h-8h

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal / Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Mètres linéaires souhaités (cocher la case)

☐ 3 m(6€) ☐ 6m(12€) ☐ 9m (18€) ☐ 12m (24€) ☐ 15m(30€)

Paiement de l'emplacement (pour finaliser la réservation)

- Chèque à l'ordre de Jours de fête / espèces (faire l'appoint)
(boite aux lettres de l'Association : 55, rue principale 57420 Coin les Cuvry)
- Par QR code



Photocopie recto verso de la pièce d'identité fournie : Oui ☐ Non ☐

Date et lieu : _____

Signature précédée de la mention : "Lu et approuvé, j'accepte le règlement du vide-grenier."